

Centième anniversaire des Cadets royaux de l'Armée canadienne



Le gouverneur général, M. Edward Schreyer, inspecte de jeunes cadets de l'Armée canadienne qui ont revêtu un uniforme d'autrefois.

La création des Cadets royaux de l'Armée canadienne (CRAC) remonte à 1879, quand une ordonnance générale de la Milice autorisa la formation "d'associations dans les établissements d'enseigne-

ment pour former à l'exercice militaire" des jeunes hommes de plus de 14 ans.

De nombreuses manifestations ont marqué ce centenaire en 1979: le prince Philip, colonel en chef, a proclamé un

ordre du jour spécial, tandis que le gouverneur général a participé, le 1er décembre, à une journée d'accueil à la garnison d'Ottawa. De plus, les lieutenants-gouverneurs du Nouveau-Brunswick et du Québec ont décrété une semaine des cadets de l'armée. Enfin, ont eu lieu de nombreux défilés avec port d'armes et des présentations de plaques ou d'albums.

L'histoire moderne des cadets remonte à 1898, alors que l'appellation Corps de cadets est employée pour la première fois dans une entente signée avec l'Ontario. Onze ans plus tard, on instituait un fonds en fiducie utilisé pour l'enseignement du maniement des armes et du tir au fusil.

Au cours de la Première Guerre mondiale, le mouvement des cadets était en plein essor; 40 000 anciens cadets se portèrent volontaires.

En 1942, Sa Majesté le roi George VI conféra au mouvement le titre de royal, et autorisa l'appellation Cadets royaux de l'Armée canadienne (CRAC). Avant la fin de la Deuxième Guerre mondiale, 115 000 cadets au total s'étaient enrôlés et plus de 124 000 anciens cadets s'étaient portés volontaires pour servir dans la marine, l'armée, l'aviation ou la marine marchande.

Le mouvement offre encore beaucoup de défis et une expérience des plus enrichissantes aux jeunes Canadiens. Son but reste de développer de bons citoyens et des chefs de file, de favoriser une bonne forme physique ainsi que de stimuler l'intérêt pour les Forces canadiennes.

Réaction du Canada à la situation en Afghanistan

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mlle Flora MacDonald, a fait la déclaration suivante au sujet de la situation en Afghanistan:

"L'ambassadeur soviétique au Canada, agissant sur les instructions de son gouvernement, a annoncé le 27 décembre au gouvernement du Canada que l'Union soviétique avait décidé d'envoyer des contingents militaires limités en Afghanistan afin de faire pièce à ce qu'on dit être des cônes persistants d'aggression dirigés de l'extérieur contre ce pays.

"Le gouvernement du Canada ne peut accepter les raisons avancées par l'Union soviétique pour justifier son intervention militaire en Afghanistan. Il ne peut en outre trouver de preuves à l'appui des assertions voulant que l'Afghanistan ait été l'objet d'une agression venue de l'extérieur. De l'avis du gouvernement du Canada, la situation en Afghanistan est une situation de guerre civile basée sur la résistance opposée par une partie importante de la population afghane aux politi-

ques d'un régime qui s'est installé grâce à un coup d'État en avril 1978 et dont l'exercice du pouvoir a été marqué par un déchirement interne croissant. L'initiative militaire de l'Union soviétique en Afghanistan constitue donc une intervention dans une situation qui relève d'un conflit civil, non d'une agression de l'extérieur.

"De même, le gouvernement du Canada rejette l'opinion voulant que la situation en Afghanistan soit grave au point de justifier une action en vertu de l'article 51 de la Charte des Nations Unies, action qui, de toutes manières, exigerait de faire rapport immédiatement au Conseil de sécurité.

"Le gouvernement du Canada déplore vivement le geste posé par l'Union soviétique, geste qui aura un effet négatif sur la stabilité de la région en cause et d'autres parties du continent asiatique et sur le climat de détente qui dépend d'un esprit de confiance mutuelle et de la modération pratiquée par tous les États concernés dans toutes les parties du monde".

Le Canada et l'École polytechnique de Thiès

Le Canada a accordé \$19 millions à l'École polytechnique de Thiès (Sénégal).

Lors de rencontres avec les autorités sénégalaises, le ministre d'État chargé de l'Agence canadienne de développement international, M. Asselin, a affirmé que ce programme quinquennal, entrepris par le Canada dans le cadre d'un plan global de dix ans, permettrait l'éventuelle "sénégalisation" de l'École et donnerait à cette dernière une vocation régionale. La sénégalisation de l'École, prévue pour 1989, vise le remplacement des coopérants canadiens par du personnel sénégalais compétent, ainsi que l'établissement d'une tradition universitaire sénégalaise à laquelle le Canada est fier de contribuer.